



**TROPHEE REGIONAL
DES JEUNES VETETISTES
T.R.J.V
REGLEMENT 2020**

1- DEFINITION

1-1- La commission régionale de VTT Normandie met en place le “ TROPHEE REGIONAL DES JEUNES VETETISTES »

1-2- Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces propositions.

1-3- La seule autorité compétente sera celle du collège des arbitres pour l'application du présent règlement.

2- PARTICIPATION

Le TRJV est ouvert à tous les compétiteurs et compétitrices détenteurs d'une licence délivrée par la FFC.

(Possibilité de carte à la journée avec certificat médical de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition) tarif 9€

A partir 1^{er} janvier 2020 prise en ligne sur le site de la FFC.

3- CATEGORIES

3-1- Les catégories sont les suivantes :

- Pupilles G & F	né (es) en 2010- 2011	9 à 10 ans
-Benjamins G & F	né (es) en 2008- 2009	11 à 12 ans
- Minimes G & F	né (es) en 2006- 2007:	13 à 14 ans
- Cadets G & F	né (es) en 2004- 2005	15 à 16 ans

3-2- Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.

4- ENGAGEMENTS ET TARIFS

4-1- Les droits d'engagements : [Tarifs 2020 du comité régional en vigueur](#)

Coupe TRJVXCO + Championnat régional :

Cadet (homme et femme) : 6€50

Minime (homme et femme) : 3 €

Trial : 3€ (pupilles, benjamins, minimes et cadets (h & f))

Descente (DH) : 3€ (pupilles, benjamins, minimes et cadets (h & f))

4-2- Les majorations de 5 euros pour un engagement sur place sont au bénéfice du club organisateur.

4-3- Les engagements se feront obligatoirement par web sur le site de la FFC, au plus tard le jeudi précédant l'épreuve.

4-4- En cas de manquement à cette règle, l'inscription ne sera pas validée. Ainsi le ou les pilotes responsables seront considérés comme engagés sur place avec la majoration.

Les pilotes engagés dans les règles ne pourront pour quelque raison que ce soit être substitué par d'autres s'ils sont absents.

4-5 – Coût d'organisation :

Coût d'organisation d'un TRJV : 110 €

5- MARQUES DE COURSE et ATTRIBUTION DES NUMEROS

5-1- Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent devra être muni d'une plaque de guidon.

5-2- Les plaques de guidon seront fournies par la CRVTT. Le numéro servira pour l'ensemble des épreuves d'une journée.

5-3- Les concurrents devront obligatoirement porter de façon très visible les plaques portant le ou les sigles des partenaires sponsorisant le club organisateur et la CRVTT.

5-4- Sur la première manche, les numéros de plaque seront attribués en fonction du classement général de l'année **2019**. La mise en grille des jeunes passant en catégorie supérieure, prendre la règle suivante : intercaler la catégorie (n-1) en place avec la catégorie montante (année n)

5-5- Sur les autres épreuves, les numéros de plaque seront attribués en fonction du classement général provisoire **2020** et chaque leader portera une plaque de leader (rouge).

5-6- En cas d'égalité de points sur le classement général provisoire, la plaque de leader sera attribuée au coureur qui aura obtenu le meilleur résultat lors de la dernière manche.

5-7- Attribution des numéros par catégorie :

- * Pupilles garçons, de 1 à 80
- * Pupilles filles, de 81 à 100
- * Benjamins, de 101 à 180
- * Benjamines, de 181 à 200
- * Minimes, de 201 à 280
- * Minimes filles, de 281 à 300
- * cadet, de 301 à 380
- * cadettes, de 381 à 400

6-L'ACCUEIL ET LE CONTROLE ADMINISTRATIF

6-1- L'accueil, l'inscription et le contrôle administratif des concurrents se dérouleront sur une tranche de 1 heure avant le début des épreuves, et seront closes 30 minutes avant le début des épreuves.

Pour les épreuves de Descente et Trial les plaques seront distribuées à partir de 9h.

De 10h à 12h Stage obligatoire pour participer à la compétition de l'après-midi.

13h30- Début de la compétition.

6-2- Les concurrents devront être régulièrement engagés et présenteront au contrôle **leur licence dématérialisée (smartphone, tablette ou papier)**. En contrepartie, l'organisateur leur remettra leur plaque de guidon ainsi que toutes les informations utiles concernant le déroulement de l'épreuve.

7- MATERIEL ET VERIFICATIONS TECHNIQUES

7-1- Pour toutes les épreuves de TRJV, seul les vélos de type cross-country seront acceptés.

7-2- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des matériels qu'ils utilisent, ainsi que de son entretien.

7-3- Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur des protections dorsales qu'ils utilisent.

7-4- Afin d'être en adéquation avec le règlement du Trophée de France, le même diamètre de roue devra être utilisé sur toutes les épreuves du TRJV. Cependant pour ne pas pénaliser les pilotes qui changent de vélos en cours d'année pour s'améliorer, le diamètre des roues pourra au cours de la saison être changer pour une dimension supérieure à celui du début de saison. Une fois le nouveau diamètre de roue changer, le pilote ne pourra pas revenir en arrière et reprendre le diamètre inférieur. Il sera pris lors de la première épreuve le diamètre de roue et en cas de changement, il appartient au pilote d'informer le président de la CRVTT par mail, qui pourra se faire par l'intermédiaire de son club, de la nouvelle modification. Des contrôles aléatoires auront lieu en cours de saison. En cas de manquement à cette règle une pénalité de 30 points sera appliqué au pilote.

8- EPREUVE DE CROSS-COUNTRY

8-1- CARACTERISTIQUE :

Le parcours devra être adapté aux capacités physiques de la catégorie, concernant les distances et les dénivelés.

Il conviendra de privilégier les aspects techniques influençant le pilotage. En outre, **aucune zone de portage ne doit être prévue pour toutes les catégories**. Pour la catégorie Cadets, il conviendra d'appliquer le règlement des épreuves de la Coupe de Normandie.

Le balisage doit être clair sur la totalité du parcours, en outre, il conviendra de signaler les dangers éventuels.

8-2- COURSE :

Aucun adulte autre que les membres de l'organisation et les délégués CRVTT ne sont autorisés à l'intérieur de la rubalise et encore moins comme suiveur, à pieds ou en VTT.

Aucune assistance technique entre concurrents ou avec l'extérieur n'est autorisée, en dehors de la zone technique prévue à cet effet.

Présence d'un vélo balai durant la course pouvant être en mesure d'informer d'éventuels accidents.

Aucun concurrent ne doit gêner la progression des autres concurrents par n'importe quel moyen. Tout concurrent doit laisser le passage à un coureur désirant le doubler, sous peine de mise hors course.

Un tour de reconnaissance sera effectué, accompagné d'un éducateur, par l'ensemble des concurrents.

Arrêt de tous les concurrents dépassés, à l'arrivée du premier de la catégorie.

8-3- SECURITE :

Il sera prévu par l'organisation des dispositifs de secours en cas de problème. Le port du casque rigide avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

Port de gants longs et lunettes fortement conseillé.

8-4- DUREE DE L'EPREUVE :

Pupille: de 10 à 15 minutes

Benjamins : de 15 à 25 minutes

Minimes: de 25 à 35 minutes

Cadets: de 0h45 à 1h00

8-5- ZONE DE DEPART :

8-5-1 L'ordre de départ se fera de la façon suivante :

- Pour la première épreuve de l'année, les pilotes seront placés selon le classement général de l'année précédente. Toutefois pour les vainqueurs **2019** s'ils changent de catégorie, ils seront placés en première ligne.

- pour les épreuves en cours de saison, c'est le classement général provisoire qui permettra la mise en grille. Pour les Cadets/Cadettes, sera pris en compte le classement provisoire en cours de la Coupe de Normandie.

8-5-2 Pour les Pupilles, Benjamins et Minimes, la première fille sera placée en 1ère ligne, la seconde en deuxième, etc ...

8-5-3 Un départ par ordre inverse du classement général peut être effectué sur une manche de XCO (à discrétion des membres de la CRVTT)

8-6- ZONE D'ARRIVEE :

Les concurrents seront considérés en course jusqu'à la proclamation des résultats. En conséquence, ils devront respecter le règlement jusqu'à la fin sous peine de sanctions prévues en fin de règlement.

8-7- REPARATION ET AIDE EXTERIEURE :

8-7-1 Une zone d'assistance technique sera mise en place, elle sera matérialisée par 2 panneaux :

DEBUT D'ASSISTANCE TECHNIQUE

FIN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Une seule personne par coureur sera habilitée à entrer dans cette zone et devra se présenter au collègue des arbitres.

8-7-2 L'assistance technique autorisée en course consiste en la réparation ou le remplacement de toute pièce du vélo à l'exception du cadre et de la fourche.

8-7-3 L'assistance technique n'est autorisée que dans la zone prévue à cet effet.

8-7-4 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans la zone. Pour effectuer les réparations, le coureur pourra bénéficier de l'aide d'un mécanicien.

8-7-5 Toute aide extérieure réalisée en dehors de la zone d'assistance entraînera la disqualification du pilote. Tout dispositif de liaison radio ou téléphonique entre concurrents ou éléments extérieurs est interdit et entraînera la disqualification du coureur.

8-7-6 Seul le collègue des arbitres se réserve le droit de modifier le programme du cross-country.

9-EPREUVE DE TRIAL :

9-1- CARACTERISTIQUE :

Les zones se situeront sur terrain accidenté permettant le tracé de 4 zones de type Open Free.

9-2-DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

L'épreuve aura lieu par catégorie sur un parcours composé de 4 zones à parcourir 2 fois (seulement 4 zones seront tracées).

Un temps de déroulement de l'épreuve sera défini sur chaque épreuve, pour effectuer l'ensemble de l'épreuve. Il sera annoncé au briefing avant le début de l'épreuve.

Tout coureur ne rendant pas son carton de contrôle avant cette limite de temps, sera sanctionné de 1 point par tranche de 5 minutes de dépassement de temps.

Zones de trial open free

Le VTT Trial Open free se dispute sur un circuit de 4 zones avec deux passages par zone (le jury des arbitres pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la section. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander à l'arbitre l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

ZONES

Présentation

Le VTT Trial Open-free, consiste à franchir des sections de terrain naturelles ou artificielles, appelées zones, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo.

Ces zones sont constituées de différentes portes qui une fois franchies rapportent des points. Chaque section comportera un maximum de 31 pts.

L'interzone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

Zones :

Pour l'entrée de zone il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ.

On est entré dans la zone lorsque l'axe de la roue franchit la ligne de départ.

On est sorti de la zone lorsque l'axe de la roue arrière franchit la ligne d'arrivée.

Portes :

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- flèches rouges 10 points, 1 porte par zone (10 pts)

- flèches bleues 5 points, 3 portes par zone (15 pts)

- flèches vertes 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de Numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la

porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Toutes les portes sont obligatoires et l'organisateur **devra** tracer les difficultés de manière croissantes.

Temps imparti :

Le pilote a 2 min 30s pour parcourir la section pour la première épreuve du TRJV2020 et 2 min pour les épreuves suivantes. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 min 30s pour la première épreuve et 2min pour les suivantes Le maximum des points de pénalité appliqué est de 10 par zone pour la première épreuve et de 5 pour les suivantes. Au coup de sifflet de l'arbitre (temps ou maximum de pénalités atteint), il doit quitter la section sans franchir d'autre porte.

DÉCOMPTE DES POINTS

- A chaque passage le pilote marque les points de la porte franchie.

si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas comptés et il prend une pénalité.

- S'il ne passe aucune porte, il totalise 0 point.

- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte (point de référence : axe de la roue arrière).

Tant que la porte n'est pas complètement franchie les retours en arrière sont autorisés.

- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone.

ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 10 appuis pour la première épreuve et 5 pour les suivantes, il arrête son évolution mais garde les points acquis des portes passées,
- Passer une porte à l'envers,
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo,
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle (sauf sur incident mécanique),
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui,
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo,

- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol ou sur un obstacle,
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes,
- Dépassement du temps imparti,

-
-

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points.

Les appuis passage portes:

Appui = Parti du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Tout appui sur l'obstacle ou sur le sol pour rétablir l'équilibre, soit avec une partie du corps, soit avec une partie du vélo à l'intérieur ou à l'extérieur des limites, excepté les pneus à l'intérieur des limites.

- Il est permis de frôler avec le corps pendant le mouvement du vélo.

- Il est permis de tourner le pied sur place.

- Appui d'une pédale et/ou de la protection, sur le sol ou sur l'obstacle avec ou sans mouvement du vélo.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera lieu à un échec sur la porte. Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concerné.

DÉPASSEMENT DES DÉLAIS DE COURSE

Tout dépassement du temps de course est pénalisé de 10 points par minute de retard. Tout retard supérieur à 30 minutes entraîne la disqualification

Ces points de pénalité sont soustraits du résultat final pris en compte pour le classement.

CLASSEMENTS

Les classements de chaque manche seront établis suivant les catégories définies en vigueur.

Le classement prendra en comptes les points des 8 zones moins les pénalités éventuelles du pilote.

En cas d'égalité entre pilotes à la fin de la course, le départage sera fait par rapport au nombre de pénalités (celui qui a le moins de pénalité en 1^{er}). En cas de nouvelle égalité, sera pris en compte le nombre de portes franchies à 10 points (celui qui a le plus

de portes à 10 points), 5 points (celui qui a le plus de portes à 5 points), 3 points (celui qui a le plus de portes à 3 points).

En cas de nouvelle égalité, les concurrents recevront tous le même nombre de points selon la grille de classement d'épreuve.

9-3- RECLAMATION :

L'arbitre de zone est seul juge, aucune contestation extérieure ne sera prise en compte en cours d'épreuve.

9-4- CARTON DE POINTAGE :

Il sera remis à chaque concurrent un carton de pointage, fourni par la CRVTT, ou seront indiqués :

- * son ordre de passage dans les zones
- * les points obtenus sur les 4 zones + les bonifications.

Ce carton doit être conservé jusqu'à la fin de l'épreuve. En cas de perte, le pilote se verra attribué les points du dernier concurrent.

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

9-5- CLASSEMENT :

Le vainqueur de l'épreuve, par catégorie, est celui qui aura le plus de points. Il prendra tout d'abord en compte l'ensemble des points acquis sur chaque tour et les pénalités éventuelles.

9-6- RECONNAISSANCE DES ZONES :

A pied uniquement. Le temps imparti est de 5 minutes pour un groupe de cinq pilotes.

9-7- INCIDENT MECANIQUE :

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent doit demander l'arrêt du chronomètre et repartira après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Toutefois, il lui sera compté un **point** de pénalité.

9-8- MATERIEL :

Les vélos devront être obligatoirement équipés de pédales plates sans système de cales, d'une selle et ne devront pas avoir de bar ends sur le guidon, ni équipé

d'une fourche rigide. Les pilotes devront être équipés de casques, de protèges tibias et de gants longs sur les zones.

10- EPREUVE DE DESCENTE

10-1- CARACTERISTIQUES :

Le parcours suffisamment technique privilégiera l'adresse et non pas la vitesse. Il ne comportera aucun obstacle abrupt nécessitant un franchissement aérien obligatoire.

La distance du tracé sera inférieure à 2 km pour toutes les catégories.

10-2- ORDRE DE DEPART :

Pour la première manche, il s'effectuera par catégorie :

1 ^{er} départ	Pupilles garçons
2 ^{ème} départ	Pupilles filles
3 ^{ème} départ	Benjamins
4 ^{ème} départ	Benjamines
5 ^{ème} départ	Minimes garçon
6 ^{ème} départ	Minimes filles
7 ^{ème} départ	Cadets
8 ^{ème} départ	Cadettes

Chaque coureur sera espacé de 30 secondes et une pause de 3 minutes minimum aura lieu entre les différentes catégories.

Pour la deuxième manche, l'ordre de départ se fera en fonction des temps effectués sur la première manche.

Les départs se feront avec un pied à terre par ordre décroissant, soit du plus mauvais temps au meilleur temps (quelque soit la catégorie).

10- 3- EQUIPEMENT :

L'ensemble des participants, coureurs et encadrements devront disposer des équipements suivants aussi bien dans le cadre des reconnaissances que de la course.

- * Casque intégral d'origine fortement conseillé
- * Protection dorsale (camelback plein toléré, sac à dos plein de vêtement sous le maillot)
- * Manches longues, gants longs obligatoires
- * Coudières et genouillères obligatoires
- * Pantalon long obligatoire
- * Protèges tibias obligatoires
- * Port de lunettes fortement conseillé

10-4- VERIFICATION :

Le port de ces équipements sera contrôlé par des arbitres de course au départ avant le Start de départ.

10-5- RECONNAISSANCES OFFICIELLES :

Elles auront lieu à pied avec un responsable de la CRVTT et un éducateur club par catégorie. En dehors de ces périodes, l'accès au parcours sera INTERDIT.

10-6- COURSE :

L'épreuve de descente se déroule en deux manches. Le classement prendra en compte la meilleure des deux manches. En cas d'ex-aequo, le temps de la moins bonne des manches départagera les coureurs impliqués.

Un concurrent rattrapé devra laisser le passage à son poursuivant sous peine de sanction et respecter le parcours dans son intégralité.

En cas d'incident mécanique entre 2 manches, le pilote devra prévenir un arbitre le plus proche.

11- COMPTAGE DES POINTS ET CLASSEMENTS :

11-1 CLASSEMENT PAR EPREUVE :

Le barème suivant sera appliqué pour chaque épreuve pour le classement individuel.

PLACES	POINTS	PLACES	POINTS	PLACES	POINTS	PLACES	POINTS
1	150	26	90	51	40	76	15
2	147	27	88	52	39	77	14
3	144	28	86	53	38	78	13
4	141	29	84	54	37	79	12
5	138	30	82	55	36	80	11
6	135	31	80	56	35	81	10
7	132	32	78	57	34	82	9
8	129	33	76	58	33	83	8
9	126	34	74	59	32	84	7
10	123	35	72	60	31	85	6
11	120	36	70	61	30	86	5
12	118	37	68	62	29	87	4
13	116	38	66	63	28	88	3
14	114	39	64	64	27	89	2
15	112	40	62	65	26	90	1
16	110	41	60	66	25	91	1
17	108	42	58	67	24	92	1
18	106	43	56	68	23	93	1
19	104	44	54	69	22	94	1
20	102	45	52	70	21	95	1
21	100	46	50	71	20	96	1
22	98	47	48	72	19	97	1
23	96	48	46	73	18	98	1
24	94	49	44	74	17	99	1
25	92	50	42	75	16	100	1

PROCEDURE PARTICULIERE :

Une procédure particulière est mise en place sur les épreuves de TRJV :

Tout coureur participant à une manche de Coupe de France de (cross-country ou de trial) le jour d'une épreuve Du TRJV, se verra attribuer les points de la 5^{ème} place de l'épreuve pour les garçons et la 3^{ème} place de l'épreuve pour les filles, selon les conditions suivantes :

- Informer le Président de la CRVTT de son absence à la manche concernée par écrit uniquement.
- Justifier de sa participation à une manche de Coupe de France de cross-country/trial.
- Avoir fait dans les 100 premiers de la manche de Coupe de France XCO pour les cadets et dans les 15 premières pour les cadettes.
- Pour les catégories de Trial : dans les 10 premiers pour les garçons et dans les 5 premières pour les filles.

11-2 CLASSEMENT PAR EQUIPE :

Le classement par équipe par épreuve prendra en compte le coureur le mieux classé du club que ce soit un garçon ou une fille. En cas d'absence de concurrents dans une catégorie, il sera attribué la dernière place du classement de cette catégorie, afin de permettre à tous les clubs d'être classés.

11-3 CLASSEMENTS INTERMEDIAIRES :

Les classements intermédiaires seront communiqués entre deux épreuves s'il y en a plusieurs dans la journée.

A chaque épreuve, le classement général provisoire sera affiché auprès de la table des inscriptions.

11-4 CLASSEMENT GENERAL :

Un classement général individuel sera établi en prenant en compte toutes les manches du TRJV moins une épreuve (joker), sur les épreuves (DH et Trial) et moins une épreuve (joker) sur les épreuves de cross-country à condition qu'il y ait au moins **4 manches de XCO et 2 manches de DH et 2 manches de Trial**. Pour les cadets/cadettes, les épreuves de cross des manches de coupe régionale compteront pour le classement final du TRJV.

Sera déclaré vainqueur dans la catégorie, le concurrent ayant totalisé le plus grand nombre de points par addition des résultats de toutes les épreuves moins le joker XCO éventuel **et moins le joker manche (DH/Trial)**.

En cas de concurrents ex-aequo, il sera pris en compte pour le départage celui qui a le plus grand nombre de premières places. Il sera alors déclaré vainqueur. En cas de nouvelle égalité, on prendra le plus grand nombre de place de deuxième...

Le classement général final par équipe prendra en compte toutes les manches du TRJV.

La remise des prix du classement général individuel et club, se fera le jour de la date définie par la CRVTT.

12-RECOMPENSES :

Il conviendra de récompenser les trois premiers de chaque catégorie Filles et Garçons, ainsi que les trois premières équipes.

La remise des prix se fera ,10mn après l'arrivée du dernier coureur pour les épreuves de XCO.

13- PENALITES :

- Assistance matérielle extérieure durant une épreuve *mise hors course*

- | | |
|---|----------------------------|
| - Circulation en sens inverse du circuit | <i>mise hors course</i> |
| - Refus de céder le passage pour un concurrent rattrapé | <i>pénalités en points</i> |
| - Non-respect du parcours | <i>mise hors course</i> |
| - Non-port des équipements de sécurité au départ | <i>refus de départ</i> |
| - Non port des équipements de sécurité à l'arrivée | <i>mise hors course</i> |
| - Circulation sur les pistes de trial, descente, dual, orientation, en dehors des périodes de reconnaissances | <i>mise hors course</i> |
| - Essai durant toute l'épreuve | <i>mise hors course</i> |
| - Parler à un concurrent trialiste | <i>zéro sur sa zone</i> |
| - Communication au cours de l'épreuve d'orientation | <i>mise hors course</i> |

14-RECLAMATION :

Les réclamations concernant le déroulement de chaque épreuve devront être déposées par écrit dans un délai de 60 minutes après l'arrivée.

Les réclamations concernant les classements doivent être déposées par écrit par le responsable de club licencié concerné dans un délai de 30 minutes après la parution des résultats.

Le collège des arbitres règle le différent immédiatement en se réunissant sur place.

Ses décisions sont sans appel.

15-ORGANISATION :

Il conviendra de prévoir :

- * Une zone technique pour le xco.
- * Prévoir une personne pour la récupération des plaques après l'arrivée.
- * Un lieu abrité afin que les arbitres et l'organisation puissent établir les résultats des courses.
- * Des repas froids pour les membres de l'organisation.
- * Des récompenses pour les trois premiers de chaque catégorie.
- * Un poste de lavage vélo si possible.
- * chaque club, devra mettre à disposition un aide-arbitre de ZONE pour les épreuves de trial.
- * si un club ne respecte pas cette disposition, il sera rétrogradé d'une place sur le classement club de la journée.
- * L'organisateur devra mettre à disposition un ordinateur et une imprimante, et si possible un accès internet
- * Le club organisateur devra se servir du fichier remis par le comité pour la réalisation des classements.
- * A chaque fin de journée, le club organisateur enverra à **Monsieur DELOT PHILIPPE (delot.ph@sfr.fr)** ainsi qu'à **Monsieur TISON Luc (ltison50@gmail.com)** et **Monsieur PIOLINE Jérôme (i.pioline@aunayvtt.fr),** le classement des compétitions du jour.

16- CRVTT :

La CRVTT peut mettre à disposition des bénévoles et des arbitres pour les organisations : Des moyens de liaisons radios, Des cartons de route pour le trial.

17-Le collège des arbitres et les techniciens de la CR VTT.

18-01-Le responsable des arbitres de la crvtt désignera »le collège des arbitres sur l'épreuve ».

18-02-Seul le collège des arbitres est habilité a apporté des modifications au présent règlement en fonction des conditions climatiques ou des circonstances de courses.

18-3-Frais d'arbitrage : Les frais de vacations sont pris en charge par le club organisateur.

Ils sont de 35 euros par arbitre.

18- TOUTE MODIFICATION DU REGLEMENT EN COURS DE SAISON, POURRA ETRE EFFECTUEE PAR PROPOSITION DE LA CRVTT AU BUREAU D'UN COMITE DIRECTEUR POUR VALIDATION.